



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL



2019

FORMATION POUR PRÉPARER LE TITRE PROFESSIONNEL DE
**CONSEILLER EN INSERTION
PROFESSIONNELLE (CIP)**

**Dossier de candidature pour les
Demandeurs d'emploi**

Responsable de la formation :

Mélika CHAAL – ☎ 01.44.16.81.96
melika.chaal@etsup.com

Contact sélection et employeur :

Maryane DEHONDT – ☎ 01.83.01.03.46
maryane.dehondt@etsup.com

Assistante de la formation :

Sylvia BENTOLILA - ☎ 01.44.16.85.85
sylvia.bentolila@etsup.com

www.etsup.com

N° Siret : 784 281 099 00027

Code APE : 8559B

N° de certification OPQF : 9910AR451

N° de déclaration d'existence : 11750111975

Dossier de candidature pour les demandeurs d'emploi

Pièces à fournir :

- Une lettre de motivation manuscrite annonçant l'intention de suivre la formation, précisant comment celle-ci s'inscrit dans le projet professionnel et personnel au regard du parcours antérieur (2 pages)
- Un CV détaillé
- La fiche de renseignement (page suivante)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Une photographie (non scannée)
- La copie du titre ou diplôme le plus élevé
- 4 timbres au tarif Lettre

Pour les personnes bénéficiant d'un financement par le plan de formation ou CIF-CDD :

Faire la demande du dossier auprès de l'OPCA afin de le compléter. Il est souhaitable d'effectuer cette démarche en parallèle de la sélection et au minimum 3 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve des dates de commission du collecteur.

Le dossier est à renvoyer à :

L'ETSUP - Maryane DEHONDT
Formation Conseiller en insertion professionnelle
8, villa du parc Montsouris - 75014 PARIS

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Contact : 01.83.01.03.46 ou maryane.dehondt@etsup.com

Parcours de sélection :

Suite à la réception du dossier, à condition que celui-ci soit complet et la fiche de candidature dûment renseignée, la commission de présélection étudiera l'ensemble des éléments.

Vous serez contacté et recevrez une convocation pour une épreuve écrite puis un entretien individuel. La décision d'admission sera communiquée par mail.

Financements :

Pour les CIF CDD : les candidatures sont à adresser au plus tôt, car la demande de financement OPCA doit être réalisée au minimum 3 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve des dates de commission du collecteur.

Pour les demandeurs d'emploi :

- la demande de financement AIF doit être transmise au Pôle Emploi au minimum 15 jours avant le début de la formation. Attention : le financement AIF s'élève à 1500 euros, il est donc nécessaire d'obtenir un cofinancement (département, mairie, CAF, autofinancement avec échéancier...).
- la demande de financement AIRE de la région doit être faite au plus tôt, l'accord de financement est adressé 4 semaines avant le début de la formation.

